

## La dissuasion revisitée

**Bruno Tertrais**, maître de recherche  
(23 janvier 2006)

Le mois dernier, dans son discours de réception du prix Nobel 2005, l'économiste Thomas Schelling estimait que l'événement le plus important des soixante dernières années était l'absence d'emploi de l'arme nucléaire, et soulignait, à juste titre, combien la question nucléaire restait centrale en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle. A l'heure où le contexte international connaît des bouleversements rapides, et où l'actualité nous rappelle tous les jours les risques de prolifération, il est heureux que le Chef de l'État se soit prononcé le 19 janvier sur le rôle de la dissuasion française.

Les commentateurs ont été prompts à suggérer que la question iranienne était peut-être l'une des raisons ayant poussé le Président de la République à s'exprimer sur ce sujet. Mais ce n'est sans doute pas le cas. L'on sait en effet que ce type de discours est préparé plusieurs mois à l'avance, et que par définition ne peut être directement lié à l'actualité.

Les vraies raisons de l'intervention présidentielle sont sans doute à chercher ailleurs.

La première réside dans la nature même du concept de dissuasion, dont la crédibilité doit être entretenue par une expression publique forte, qui s'adresse à tout adversaire potentiel. Or il n'y avait pas eu de grand discours présidentiel sur la dissuasion depuis juin 2001.

La seconde est le besoin de maintenir la légitimité de l'effort nucléaire dans les opinions et dans les armées, dans un contexte où le terrorisme est considéré comme le danger principal. Certes, il existe, encore aujourd'hui, au sein des partis et de la population un consensus en faveur du maintien de la dissuasion. Mais la pérennité de ce consensus passe par un effort continu d'explication et de justification. D'autant qu'au sein des armées et de la nouvelle génération de responsables politiques – y compris certains des candidats probables à l'élection présidentielle – la pertinence de l'effort budgétaire sur le nucléaire ne semble pas aller de soi.

La troisième est l'existence d'ambiguïtés ou incompréhensions concernant la doctrine française. Faute d'expression publique suffisante, les commentateurs sont enclins depuis quelques années à s'interroger sur sa nature exacte : certains parlent de « fossilisation » ; d'autres, à l'inverse, ont le sentiment qu'une évolution inquiétante est en cours, avec un « abaissement du seuil nucléaire »...

Pour toutes ces raisons, les clarifications apportées par le Chef de l'État le 19 janvier sont particulièrement importantes. Elles ont permis de confirmer que les éléments fondamentaux du concept n'ont pas changé : la doctrine reste exclusivement orientée vers la dissuasion de toute forme d'agression contre nos intérêts « vitaux », qui ne concernent pas seulement le territoire national, et dont la limite serait appréciée par le Président de la République. Ce dernier a été plus disert qu'à l'accoutumée quant à la nature des intérêts que la France estime être essentiels aujourd'hui, et qui pourraient dans certaines circonstances être considérés comme vitaux (approvisionnements énergétiques...). Pour autant, le champ des intérêts vitaux n'a pas été « élargi » par le discours de Jacques Chirac : le Chef de l'État n'a aucunement affirmé que la sécurité des approvisionnements était nécessairement un « intérêt vital ». Notons également que l'on voit mal comment celle-ci pourrait être gravement mise en cause sans que nos partenaires et alliés soient tout autant affectés. (Un scénario possible serait une alliance russo-iranienne qui déciderait de rompre toute livraison de pétrole et de gaz à l'Occident. L'hypothèse est tout de même pour le moins extrême...)

Par ailleurs, s'il est rare dans le discours dissuasif français de voir mentionner les « alliés » dans un passage consacré aux intérêts vitaux, il n'y a absolument rien de nouveau dans le fait de considérer que leur sécurité pourrait relever de la dissuasion nucléaire : la France a toujours estimé et fait savoir que la sécurité de ses voisins était indissociable de la sienne, et que la dissuasion française jouait un rôle dans la sécurité de l'Alliance atlantique et de l'Europe.

Les vraies nouveautés du discours sont à chercher plutôt dans les applications et les modes d'expression de la doctrine, qui ont fait l'objet de précisions inédites.

Il était utile de rappeler, à l'heure où les puissances régionales font l'actualité, que la dissuasion est avant tout une assurance-vie destinée à se prémunir contre une menace majeure. Avec le missile M51, la France disposera pour la première fois d'une vraie capacité intercontinentale, et pourra ainsi se prémunir contre l'éventuelle émergence de nouvelles puissances hostiles, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Sud ou en Asie de l'Est. Et l'on ne pourra plus dire que la menace dissuasive s'adresserait nécessairement aux populations : la planification prévoirait, apprend-on, des dommages « de toute nature ». La France avait déjà abandonné en 1994 (*Livre blanc* sur la défense) l'expression « dissuasion

anti-cités », entretenant ainsi un flou sans doute délibéré sur la nature des dommages qui seraient envisagés.

Dans un contexte de compétition de puissances et de montée des nationalismes, abandonner cette capacité reviendrait à faire le pari de l'absence de toute menace majeure pour les trente ou quarante années qui viennent. L'alternative serait de se ranger sous le parapluie américain...

S'agissant des puissances régionales, la dissuasion s'exercerait, comme on le sait depuis le discours de juin 2001, sur les centres de pouvoir de l'adversaire – mais aussi, et c'est nouveau, contre sa « capacité à agir ». Ce qui signifie donc une dissuasion plus ciblée, qui s'adresserait aux dirigeants et à leurs moyens d'action.

Le Président de la république a rappelé que la dissuasion ne s'adressait pas aux groupes terroristes. Mais *quid* si un Etat devait, demain, recourir aux services d'un tel groupe pour tenter de contourner cette dissuasion et commettre un attentat majeur qui mettrait en cause nos « intérêts vitaux » ? Ce cas de figure extrême – et, il faut le dire, assez improbable – est désormais pris en compte. A condition, peut-on ajouter, de pouvoir identifier avec certitude le pays commanditaire... ce qui reste une gageure. Dès lors, il serait logique, pour que la dissuasion puisse être crédible dans un tel scénario, que la France consacre une part très importante de son effort de renseignement aux moyens de « remonter » les filières terroristes.

Jacques Chirac a également redéfini la place de la dissuasion dans notre concept de défense. Elle y apparaît désormais comme l'expression ultime de la « prévention » et une composante nécessaire de la gestion des crises (au lieu d'être, comme c'était le cas auparavant, une des quatre « fonctions opérationnelles » avec la Prévention, la Projection et la Protection). Le message s'adresse sans doute aux militaires qui s'interrogent sur l'ampleur de la dépense nucléaire : si la France peut intervenir partout dans le monde, c'est parce qu'elle se sait protégée contre le chantage d'une puissance qui voudrait nous empêcher de défendre nos intérêts.

Enfin, il apparaît que l'exercice de « l'ultime avertissement » demeure une option ouverte au Chef de l'État en cas de crise susceptible de mettre en cause nos intérêts vitaux. Rappel utile, car cette expression avait disparu du discours public depuis le *Livre blanc* sur la défense de 1994.

La diversité des scénarios implique de disposer d'une souplesse de planification plus grande que par le passé. C'est sans doute ce qui explique la décision annoncée par le Président d'une réduction du nombre de têtes sur certains missiles, qui permettra d'adapter la menace dissuasive à une gamme de scénarios plus importante. Ce pragmatisme et cette volonté d'adaptation aux nouvelles réalités sont également perceptibles dans la manière dont la France aborde la question des défenses antimissiles des territoires, désormais considérées comme un complément utile. Cette

évolution sur un sujet qui avait défrayé la chronique dans les années 1999-2001 est notable.

Ces évolutions sont finalement assez convergentes avec celles qui ont cours aux États-Unis et en Grande-Bretagne depuis la fin de la Guerre froide. S'il est un domaine sur lequel l'on ne peut opposer radicalement Paris et Washington, c'est bien la politique nucléaire. Tout au plus peut-on noter que pour la France, le nucléaire tient une place plus centrale dans la politique de défense que pour les États-Unis. Contrairement à ce que pensent certains analystes, l'Amérique de George Bush a en effet réduit la place de l'arme nucléaire dans sa stratégie militaire, et ne considère plus cette arme comme le seul moyen de dissuasion stratégique à sa disposition.

Il y a donc, au bout du compte, à la suite de ce discours, beaucoup plus de continuité que de rupture dans la conception française de la dissuasion nucléaire.

On pourra regretter, dans le discours de Jacques Chirac, l'absence de toute avancée notable sur l'eupéanisation de la dissuasion. Car il semble évident que les intérêts des pays membres de l'UE sont aujourd'hui inséparables les uns des autres. Le vrai débat européen sur le nucléaire est remis à plus tard ; sans doute le contexte post-référendaire ne s'y prête-t-il pas... Mais la conviction exprimée par le Président de la république quant au caractère inévitable de l'édification d'une défense commune tenant compte de la dissuasion, fait partie de l'héritage nucléaire qu'il laissera à son successeur.

*Une version plus courte de ce texte a été publiée par Le Figaro le 20 janvier.*

*Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.*